



## Mariage après un oqtf et retrait de passeport par la pref

Par **nadir ababu**, le **15/11/2017** à **02:21**

Bonjour,

Je viens vers vous car je ne sais plus quoi faire.

Après 1 an et demi, j'ai reçu une OQTF. L'appel au tribunal a rechuté. La préfecture a exécuté l'OQTF pour une conduite aux frontières que j'ai refusée, s'ensuit 48 h au centre de rétention de Metz...

Mon avocat a déposé une nouvelle demande de titre de séjour pour annuler l'OQTF mais malheureusement c'est perdu aussi. J'ai reçu les résultats cette semaine : sachent que la préfecture garde encore mon passeport suite à mon arrestation au centre de Metz. Je suis dans la même ville et encore dans mon logement.

Est-ce que je cours un risque même avec ans sur l'OQTF ? ou je dois rendre mon apart ? Est-ce que je peux avoir un titre par le mariage ? et comment procéder ? je peux faire le mariage sans passeport ? je dois faire quoi ? je suis perdu.

Merci;

Par **Tisuisse**, le **15/11/2017** à **07:18**

Bonjour,

Vous êtes perdu, dites-vous ? Mais non, il existe une solution toute simple : vous retournez dans votre pays et vous demandez, à l'Ambassade de France, un visa pour avoir un titre de séjour et revenir en France. Vous voyez, c'est simple. Vous mettre en règle avec les lois française est la première des choses à faire.

En attendant, vous pouvez être arrêté à tout moment, y compris chez vous, et reconduit manu-militari, dans votre pays avec une interdiction de revenir en France.